

# Compte rendu de la CAPD du 30/01/2020

Déclaration du SNUipp-FSU, en pièce jointe.

## ✓ Plan départemental de formation : point d'étape

Les formations de décembre ont été reportées de janvier à juin, l'administration annonce qu'il n'y a eu aucune annulation.

Du 26/11 au 19/12 : report de 20 dispositifs pour la mise en place de la journée de décharge supplémentaire des directeurs.

Les 3 critères annoncés pour le choix des périodes de report :

1. Les moyens de remplacement disponibles au cours de l'année (périodes moins tendues au niveau des remplacements).
2. La cohérence pédagogique dans les dispositifs.
3. Les équilibres territoriaux.

Le détail des formations reportées :

- L'école inclusive : reportée au 26 mai.
- Cycle 2 territoire 3 : 25-26 juin au lieu de 12-13 décembre.
- Maths Villani : 7 modules sur 7 secteurs.
- Stage inter-degrés REP 10 décembre → 5 mai.
- Liaisons école-collège (celle prévue à l'Anglée aura lieu à Sainte Hermine 15 mai), celle prévue à Haxo sera Essarts (5/05).
- Directeurs écoles CP-CE1 dédoublés : 23 juin contre 13 février.
- Echange de pratiques directeurs 22 juin contre 5 mai.
- Candidats admissibles CAFIPEMF 26 juin contre 26 mai.
- Réduction enseigner C1 : réduction de 3 à 2 jours, pas en mesure de reprogrammer.
- Chorale : formation conservée à 1 journée comme effectué l'an dernier (donc une journée annulée...).

Bilan 174 journées stagiaires reprogrammées, 55 annulées dont :

- 20 annulations chorale.
- 35 annulations C1.

**Pour le SNUipp85 :** la mise en place de la journée de décharge supplémentaire des directeurs décidée unilatéralement par le ministère a empêché le département d'assurer tous les remplacements et a obligé à reporter des formations.

## ✓ Fusion de conseil d'école, RPI :

Sur les 11 RPI, tous sauf 1 se conforment à la réglementation, seul un RPI n'a pas fait la demande pour regrouper ses conseils d'école. Document en PJ.

M<sup>me</sup> la DASEN informe que les IEN seront chargés de contrôler l'application de ce document.

**Vote des représentants du personnel :** abstention (Notre avis sur cette question ? Cette question, selon nous, ne regarde que le conseil des maîtres).

✓ Entretiens de carrière 2018/2019 :

L'avis final de M<sup>me</sup> la DASEN a été envoyé le 13 septembre. Suite à un bug informatique, qui n'a pas impacté la Vendée, le délai a été rallongé de 15 jours. Le MEN a de nouveau notifié le 30 septembre. La date butoir pour une saisine en CAPD était donc le 29 décembre.

Pour celles et ceux qui n'avait pas eu d'entretien carrière en 2018-2019 et qui en faisaient la demande, un rattrapage entretien de carrière a eu lieu en septembre 2019. Sur les 8 concernés, 3 n'ont pas d'entretien (pour des raisons personnelles). Un avis a tout de même été donné en fonction des remarques de l'IEN et du dossier.

Conditions cumulatives pour l'avis final DASEN :

M<sup>me</sup> la DASEN annonce que l'avis final 2018-2019 est plus favorable aux agents qu'en 2017-2018. Pour obtenir excellent ou très satisfaisant comme avis final :

	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>
<b>Echelon 6</b> <b>Avis Excellent</b>	Tous les items dans excellent et très satisfaisant + 8 items dans excellent	Tous les items dans excellent et très satisfaisant + 5 items excellent
<b>Echelon 6</b> <b>Avis très satisfaisant</b>	0 item à consolider + un total de croix dans excellent ou très satisfaisant au moins égal à 9 et si égal à 8 au moins 3 croix dans excellent	Idem
<b>Echelon 8</b> <b>Avis Excellent</b>	Tous les items dans excellent et très satisfaisant + 6 items excellent	Tous les items dans excellent et très satisfaisant + 8 items dans excellent
<b>Echelon 8</b> <b>Avis très satisfaisant</b>	Un total de croix dans excellent ou très satisfaisant au moins égal à 9 et si égal à 8 au moins 3 croix dans excellent	Idem
<b>Echelon 9</b> <b>Avis Excellent</b>	Tous les items dans excellent et très satisfaisant + 8 items dans excellent	Tous les items dans excellent et très satisfaisant + 7 items excellent
<b>Echelon 9</b> <b>Avis très satisfaisant</b>	Un total de croix dans excellent ou très satisfaisant au moins égal à 9 et si égal à 8 au moins 3 croix dans excellent	Idem

Statistiques annoncées par l'administration :

Echelon 6 : passage de 4.8% à 16% en 2018-2019 pour l'item excellent.

Echelon 8 : passage de 6.1% à 20.2% en 2018-2019 pour l'item excellent.

Echelon 9 : passage de 7.8% à 23.7% en 2018-2019 pour l'item excellent.

✓ Concernant les recours sur l'avis :

M<sup>me</sup> La DASEN annonce 5 recours gracieux, dont 2 saisines de CAPD (une a été envoyée hors délai).

Sur cette saisine, après lecture du dossier et des conditions cumulatives liés aux items, M<sup>me</sup> la DASEN annonce que l'avis final est en accord avec l'appréciation.

Vote : abstention des OS.

**Pour le SNUipp85 :** Nous sommes d'accord que la nouvelle grille peut sembler plus favorable aux agents, mais nous déplorons que cette grille ne soit pas communiquée aux collègues. De plus, si l'avis final est plus favorable aux agents en 2018-2019 par rapport à 2017-2018, c'est très relatif puisqu'il s'agit de promouvoir des collègues dans la limite d'un pourcentage (quand il y a 30 promotions possibles, peu importe l'avis pour le 31<sup>ème</sup>).

Nous rappelons que le SNUIPP défend une promotion identique, au rythme le plus rapide, pour tous les agents.

✓ **Discriminant promotions 2020 :**

Le discriminant 2020 sera, à barème égal : AGS, puis date de naissance si besoin.

Vote des OS : Pour.

### **Questions diverses de vos représentants du SNUippFSU85 en PJ**

✓ **Planning des CAPD :**

- 5 mars : liste d'aptitude des PE, liste d'aptitude des directeurs d'école, avancements accélérés.
- 18 mai : congé de formation.
- 3 juillet (si possible avancée) : hors classe, classe exceptionnelle.

✓ **Mouvement, tout change !**

Avec la loi de transformation de la Fonction Publique, les services départementaux et académiques (avec DASEN, SG, chefs de service) ont effectué un travail interne sur les LDG (lignes directrices de gestion) puis sur la sécurisation des opérations. Un GT (groupe de travail) académique a eu lieu le 18 décembre, puis une présentation pour vote au CTA.

Les GT et CAPD mouvement ne se tiendront plus. Le rôle des organisations syndicales intervient en post-résultats. Les collègues pourront déposer des demandes de recours au service administratifs avec la possibilité de se faire accompagner par une OS seulement si le collègue obtient un poste qu'il n'a pas demandé (recours donc très restreints).

Il n'y aura pas de présentation en CTSD de la circulaire départementale du mouvement et donc plus de discussion possible.

**Pour le SNUipp85 :** le SNUIPP-FSU dénonce la disparition des GT et CAPD qui assurait la transparence et l'équité. Le travail, en bonne intelligence avec les services administratifs, a permis plus d'une fois de débloquer des situations pour les collègues.

✓ **Modalité de diffusion des évaluations nationales :**

Les services annoncent que, dans la mesure du possible, la livraison a été faite à l'école ou lors d'animations pédagogiques.

Nous avons dénoncé le fait que nous devions toujours compenser le manque de moyens, dans ce cas, aller la plupart du temps avec nos véhicules personnels au collège de secteur pour retirer les livrets d'évaluations.

✓ **Remplacement :**

Les services administratifs mettent en avant un pic d'absence en janvier-février, accentué dans certaines circonscriptions. 87 brigades en janvier, hors remplacements longs. Fin janvier, 83 sont affectées à de nouveaux congés déclarés. Il reste 4 bd à temps plein disponibles. Le quotidien est couvert pour les 80% qui ont repris à temps cette période et les Bd restantes disponibles certains jours de la semaine.

64 congés en prévision pour février.

Le SG se lance dans une explication sur le poids des enfants malades dans les absences non remplacées : soucis des collègues qui prennent des jours d'enfants malades y compris les hommes dans l'éducation nationale, les services en paieraient « un lourd tribut ».

La DASEN précise qu'il faut assumer les choix faits sur la carte scolaire et le fait qu'il n'y ait pas de fermeture en septembre alors que 6 postes de brigade ont été imputés au remplacement en début d'année.

✓ **Stage syndical SNUippFSU85 :**

- La DSDEN a créé une limitation des départs en formation syndicale : 1 par école. Le courrier reçu par les collègues (des écoles sur lesquelles il a été fait plusieurs demandes) ne refusait pas le départ de tous les collègues mais demandait aux collègues de choisir celui qui partirait et de communiquer le nom à l'IEN.
- Qu'est-ce que la nécessité de service ? Elle doit être justifiée dans la réponse, mais n'est pas un argument général de réponse.
- Grosses écoles désavantagées : qui part ? Egalité des droits à la formation entre écoles de 2 et 15 classes ?
- Dans les textes, le droit accordé est fonction de la représentativité des OS.

✓ **Le SNUipp85 signale que pour la carte scolaire :**

Les dates des remontées sont très différentes sur certaines circonscriptions : M<sup>me</sup> La DASEN rappelle que la première réunion IEN/DASEN aura lieu le 6 février, mais la date photo des effectifs dans les écoles est le 25 mars pour un CTSD programmé le 31 mars.